

Un appareil productif atomisé

Le système productif corse est surtout formé de micro-entreprises. Il se caractérise par une forte autonomie et par une faible influence sur les autres régions. Ses entreprises sont généralement composées d'un seul établissement. Comme dans la plupart des régions, elles sont en majorité constituées en personnes physiques.

Ces dernières années, les créations d'entreprises sont très dynamiques en Corse, en particulier dans le BTP et les services aux entreprises. Dans ce contexte, le stock d'entreprises actives progresse plus rapidement qu'ailleurs. Si ce dynamisme constitue un facteur d'innovation important, il accroît également le morcellement et la fragilité de l'appareil productif formé d'entreprises jeunes comptant très peu de salariés. Malgré la hausse des créations, les chefs d'entreprise demeurent pourtant âgés, un quart a plus de 55 ans.

L'appareil productif insulaire se compose d'une multitude de petits établissements. Au 1^{er} janvier 2007, on en dénombre quelque 24 700 dans le secteur marchand hors agricole, soit 88 établissements pour 1 000 habitants. C'est de très loin le ratio le plus élevé de France, la moyenne nationale étant de 53 établissements pour 1 000 habitants.

Six établissements sur dix sans salarié

Le système productif corse comporte quasi-exclusivement des micro-entreprises. Dans la région, 62 % des établissements n'emploient aucun salarié et 95 % en comptent moins de 10. Néanmoins, il ne s'agit pas là d'une réelle spécificité. En effet, la part d'établissements sans salarié est voisine dans les autres régions méditerranéennes, et même bien supérieure dans les Dom. Par ailleurs, dans toutes les régions de France, plus de 90 % des établissements ont moins de 10 salariés.

En revanche, un trait plus caractéristique du système productif insulaire est la rareté des établissements de taille intermédiaire. Ainsi, on ne dénombre en Corse que 300 établissements de 20 à 50 salariés, dont la moitié dans les secteurs du commerce et de la construction. Ils ne représentent que 1 % du total régional, deux fois moins qu'au niveau national.

Enfin, les grandes entreprises sont extrêmement peu fréquentes. Une centaine d'établissements emploie plus de 50 salariés et une poignée plus de 250 salariés.

Répartition des établissements du secteur marchand non agricole par secteur d'activité et taille en 2007

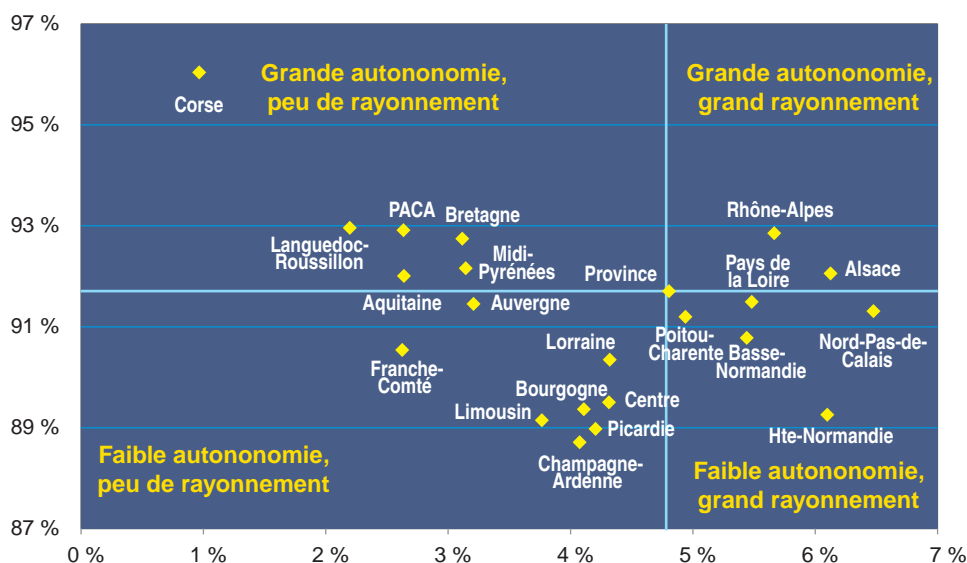
	0 salarié		1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 salariés et +	
	Corse	France	Corse	France	Corse	France	Corse	France
Industrie	52,5	42,8	38,6	39,7	8,3	13,2	0,6	4,2
Construction	51,1	48,3	41,7	43,7	6,9	7,3	0,2	0,8
Commerce	55,0	52,3	39,9	40,5	4,6	6,3	0,5	1,0
Services	68,9	64,2	27,6	29,8	3,1	5,0	0,4	1,0
Ensemble	61,8	57,6	33,4	34,9	4,4	6,3	0,4	1,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

Grande autonomie et faible rayonnement

Le système productif insulaire se distingue à la fois par sa grande autonomie mais également par la faiblesse de son rayonnement. Ainsi, 96 % des établissements

Autonomie et rayonnement au sein des régions françaises



Lecture : en Languedoc-Roussillon, 93 % des établissements ont leur siège social dans la région et 2,2 % des sièges sociaux implantés dans cette région disposent d'établissements en dehors du Languedoc-Roussillon

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

opérant en Corse ont leur siège social sur l'île, contre 92 % en moyenne de province. Parallèlement, les entreprises dont le siège est en Corse commandent très peu d'établissements en dehors de l'île. Seulement 1 % d'entre elles ont des établissements dans une autre région contre près de 5 % en France de province.

Cette absence de rayonnement s'observe aussi au sein même de la région. En effet, les entreprises insulaires comptent rarement plusieurs établissements. Ainsi,

88 % des unités implantées en Corse sont mono-établissement. Les autres concernent essentiellement des entreprises du commerce de détail, des restaurants et des agences immobilières.

La plupart des sociétés commerciales sous forme de SARL

Comme dans toutes les régions de province (à l'exception de l'Alsace), la majorité des entreprises de Corse sont constituées sous la forme de personnes physiques. Parmi elles, les artisans et commerçants sont néanmoins surreprésentés dans la région, au détriment des professions libérales. Les entreprises artisanales et de commerce représentent en effet 66 % des entreprises en personnes physiques contre 62 % en moyenne de province.

Les sociétés commerciales ne sont pas moins fréquentes dans le tissu productif insulaire que dans les autres régions de province. Cependant, en Corse, ces sociétés ont beaucoup plus souvent la forme de Sociétés à responsabilité limitée (SARL) que dans toute autre région. Les SARL regroupent en effet 93 % des sociétés commerciales de l'île contre 85 % en moyenne de province. A l'inverse, les sociétés anonymes sont rares (à peine plus de 2 % des sociétés). Ce phénomène est rencontré dans les autres régions méditerranéennes. Cependant, en Corse, il reflète surtout le défaut de moyennes et grandes entreprises. Même la société par actions simplifiée, statut assez souple et donc adapté aux petites entreprises, est sous-représentée dans la région. Cette catégorie juridique concerne 2,6 % des sociétés insulaires, trois fois moins qu'en moyenne de province.

Une répartition sectorielle des établissements peu différente de la moyenne nationale

La répartition par secteur d'activité de la richesse produite en Corse se distingue nettement des autres régions françaises. Et pourtant, la structure sectorielle des établissements marchands n'est pas si différente de la moyenne nationale.

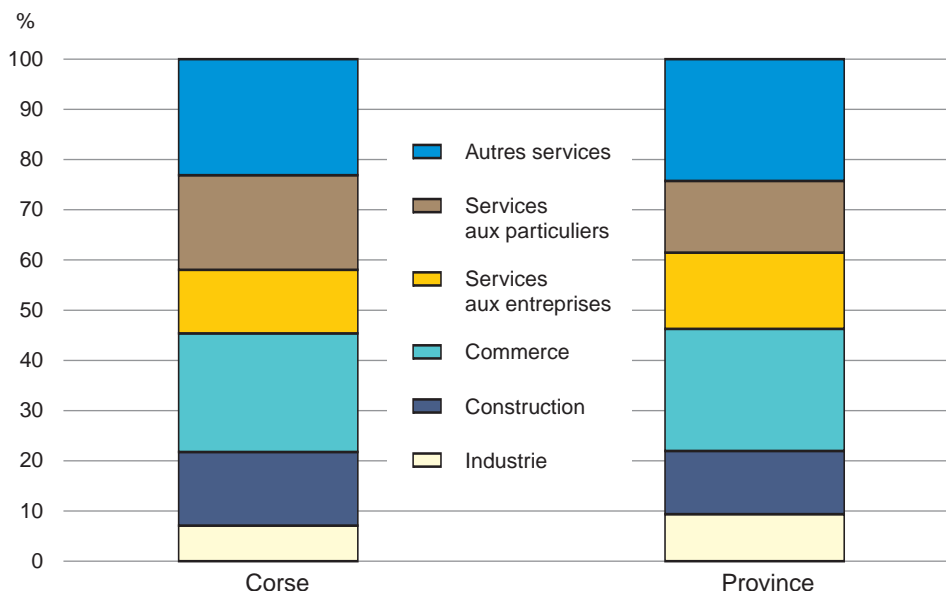
Ainsi, l'**industrie** regroupe en Corse 7 % des établissements marchands, contre à

peine plus de 9 % en moyenne de province. Mais ces établissements forment en Corse 8 % de la valeur ajoutée marchande contre 22 % dans les régions de province. Sur l'île, il s'agit en effet d'unités de production beaucoup plus petites, induisant une valeur ajoutée par établissement très modeste. C'est particulièrement vrai des industries de biens d'équipement et de biens intermédiaires, de taille souvent réduite dans la région : seulement 8 % d'entre elles comptent plus de 10 salariés contre 22 % au niveau

national. Le déficit d'industrialisation de la Corse est donc moins dû à une pénurie d'entreprises qu'à leur émiettement en unités peu productives. Ce morcellement est indéniablement un frein à l'émergence d'innovations au sein de l'industrie insulaire.

Inversement, la **construction** ne présente pas cette distorsion de la taille des établissements : environ 7 % d'entre eux comptent plus de 10 salariés en Corse, proportion voisine de la moyenne de province. En conséquence, le BTP, qui pèse un peu plus dans le tissu productif qu'en France de province (15 % des établissements marchands contre 13 %), pèse également un peu plus dans la création de valeur ajoutée. A structure d'appareil productif comparable, les entreprises de construction de Corse ne sont pas moins productives qu'ailleurs. C'est également le cas des **services aux entreprises** qui sont, certes légèrement sous-représentés en Corse (13 % des établissements marchands contre 15 % au niveau de la province) mais dont la production ne souffre pas d'un déficit de taille manifeste par rapport aux autres régions de province.

Répartition des établissements marchands par secteur d'activité en 2007

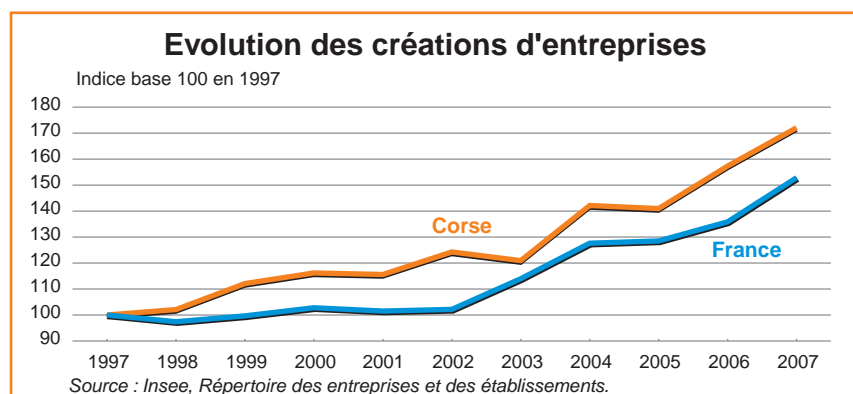


Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

La création d'entreprises extrêmement dynamique

La dynamique des **créations d'entreprises** est un levier puissant pour l'émergence de l'innovation en Corse. Les créations ont crû continûment depuis dix ans pour atteindre près de 2 400 nouvelles unités en 2007. Sur cette période, le rythme de croissance annuelle des créations est sensiblement supérieur à la moyenne nationale (+ 5,6 % contre + 4,3 %) et place la Corse parmi les trois régions françaises les plus dynamiques. Les créations d'entreprises sont logiquement les plus vigoureuses parmi les secteurs porteurs. Ainsi, sur les dix dernières années, la construction mais également les services aux entreprises ont constitué un terreau très favorable à la création. A l'inverse, le commerce et l'industrie, en particulier agroalimentaire, restent en retrait de ce mouvement.

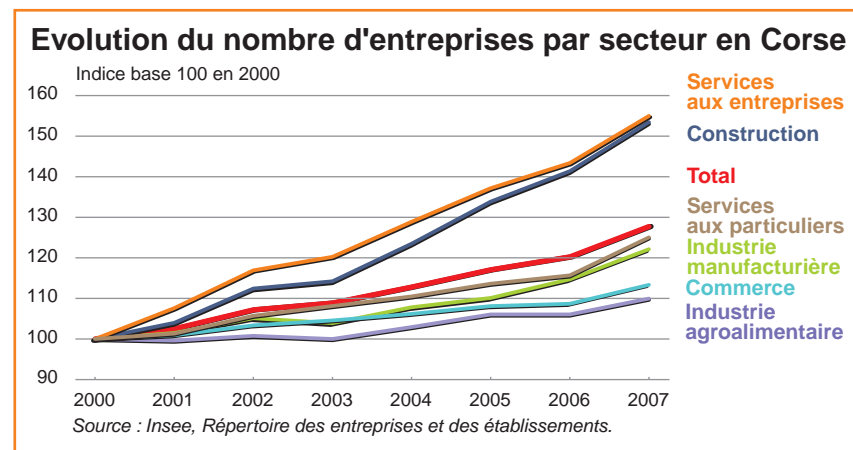
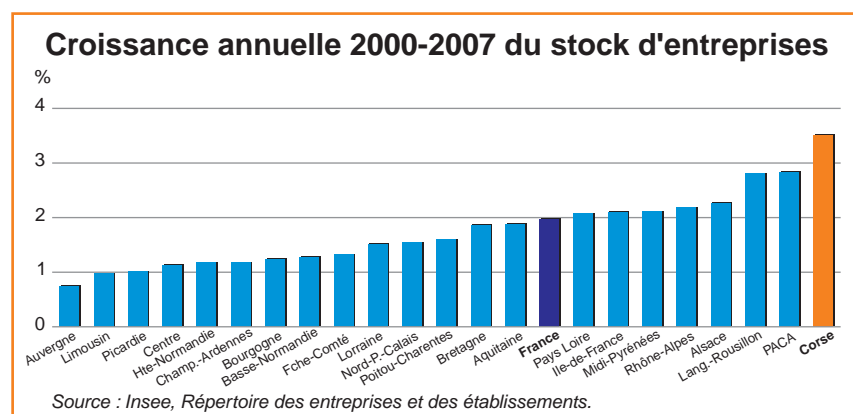
La Corse figure aussi parmi les régions où le nombre de créations par rapport au stock existant est le plus robuste. Ainsi, depuis 2000, les créations représentent chaque année autour de 10 % du stock. Ce taux de création, stable à très haut niveau, traduit la vigueur de la démarche entrepreneuriale en Corse qui constitue un



dix n'avaient aucun salarié, proportion voisine de la moyenne nationale.

Hypertrophie de l'appareil productif

Dans ce contexte de fortes créations, le stock d'entreprises actives en Corse ne cesse d'enfler. Il s'est accru en moyenne de 3,5 % par an depuis 2000, la plus forte



facteur d'innovation très puissant. Inversement, ce taux de création alimente le morcellement et la fragilité de l'appareil productif, formé d'entreprises jeunes comptant très peu de salariés. En effet, la création d'entreprises est avant tout pour l'entrepreneur le moyen de créer son propre emploi et, en Corse comme sur le continent, rares sont les nouvelles unités employant des salariés. En 2007, huit nouvelles entreprises sur

progression de toutes les régions métropolitaines. Sur la même période, le nombre d'entreprises a augmenté de 2 % au niveau national. En ligne avec les créations, c'est dans la construction et les services aux entreprises que l'appareil productif s'est le plus étoffé au cours des dernières années, en Corse comme partout ailleurs. Dans la région, le nombre d'entreprises du BTP s'est accru à un rythme annuel supérieur à 6 %, deux fois plus élevé qu'en moyenne nationale. L'écart est plus réduit s'agissant des services aux entreprises (+ 6,4 % de croissance annuelle contre + 5,1 % pour la province). Si ces secteurs sont les principaux responsables de la dilatation de l'appareil productif insulaire, il s'agit là d'un mouvement commun à toutes les activités économiques. En effet, dans tous les secteurs (à l'exception du financier), la Corse arrive en tête du classement des régions en matière de croissance du nombre d'entreprises. Cette

dynamique, certes exceptionnelle, conduit néanmoins à une hypertrophie d'un système productif, probablement sous-optimale en termes d'efficience.

Des chefs d'entreprise âgés

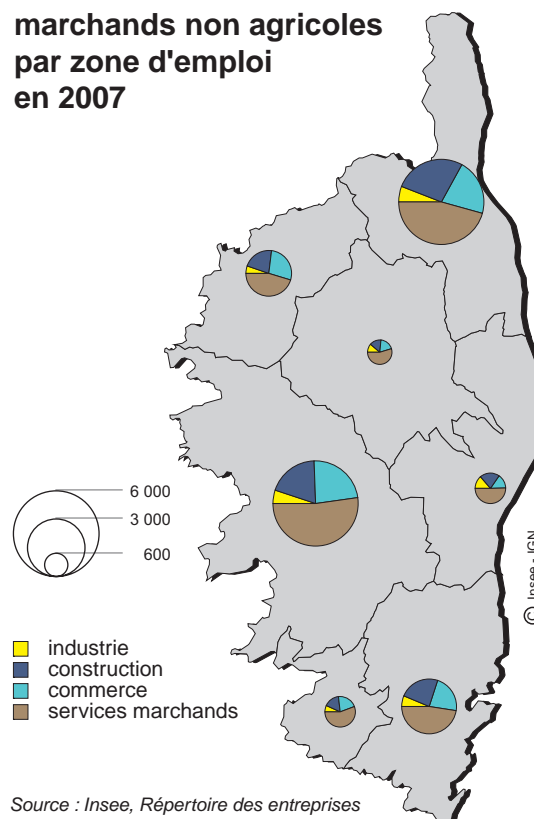
La forte création d'entreprises et la dilatation afférente de l'appareil productif ne suffisent pas à « rajeunir » la figure entrepreneuriale en Corse. En effet, comme partout, la Corse est confrontée au vieillissement de ses chefs d'entreprise, vieillissement dont les conséquences sont néfastes non seulement en termes de continuité de l'appareil productif (difficultés de transmission de l'outil de production)

mais également en termes de capacité d'innovation des entreprises. Ainsi, les chefs d'entreprise, qu'ils soient commerçants, artisans, dirigeants de PME ou de profession libérale sont plus âgés qu'ils ne l'étaient à la fin des années 90. En particulier, la Corse présente la particularité d'avoir la proportion la plus importante de chefs d'entreprise de plus de 55 ans. En 2005, plus de 26 % des chefs d'entreprise insulaires ont 55 ans ou plus, soit 2,5 points de plus que la moyenne nationale et 8 points de plus qu'en 1999. Cette considération vaut également pour les cadres. Ainsi, moins de 11 % des cadres d'entreprise (hors fonction publique) avaient 55 ans ou plus en 1999 alors que ces cadres «seniors» représentent désormais 16 % des effectifs (contre 11 % au niveau national).

Faible spécialisation territoriale

En dehors de leur dimension plus ou moins agricole, les territoires de Corse ont un appareil productif assez peu spécialisé. Ainsi, aucune zone d'emploi ne se distingue par une industrialisation significativement supérieure à la moyenne régionale. De même, le poids de la construction et du commerce dans le tissu productif varie peu selon le territoire considéré. S'agissant des services, la situation est plus nuancée. Les établissements de services aux particuliers sont plus fréquents dans les zones touristiques, en lien avec l'hôtellerie et la restauration. En 2007, les services aux particuliers regroupent ainsi moins de 20 % des établissements marchands non agricoles dans les zones d'emploi de Bastia et d'Ajaccio et plus de 30 % dans celle de Sartène-Propriano. A l'inverse, les services aux entreprises sont un peu plus présents dans les pôles urbains que dans le reste du territoire. Néanmoins, cette relative homogénéité en termes d'implantation territoriale du système productif masque des différences beaucoup plus marquées en termes d'emplois. Ainsi, le BTP concentre 17 % des établissements marchands de la zone de Porto-Vecchio, proportion équivalente à celle de Bastia, mais il regroupe près de 30 % des salariés, deux fois plus qu'à Bastia.

Localisation des établissements marchands non agricoles par zone d'emploi en 2007



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

■ Définitions

Une **entreprise** est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. Juridiquement, on distingue les entreprises sous forme de personnes physiques et les sociétés.

Un **établissement** est une unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

La **Personne physique** (en nom propre) est la forme la plus courante pour les petites entreprises. Il n'y a pas de notion de capital social, l'entreprise et l'entrepreneur ne formant qu'une seule et même personne.

La **Société à responsabilité limitée (SARL)** est une forme courante pour les petites entreprises. Le capital social est librement fixé par les associés et la responsabilité des associés est limitée au montant de leur apport.

La **Société anonyme (SA)** : nécessite 7 associés au minimum. C'est donc un statut peu adapté aux plus petites entreprises. Le capital social est soumis à un seuil minimum. L'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires.

La **Société par actions simplifiée (SAS)** est une structure plus souple que la SA. Elle nécessite un associé au minimum. Le capital social est soumis à un seuil minimum. Les associés déterminent librement les règles d'organisation de la société.

Une **micro-entreprise** compte moins de dix salariés.

Une **création d'entreprise** correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Elle inclut les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise.

Le **taux de création** est le rapport entre le nombre de créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

■ Nomenclature utilisée :

Nomenclature économique de synthèse (NES) -

www.insee.fr : Accueil > Définitions et méthodes > nomenclatures